

CARTOGRAPHIE DES OBSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES EN AFRIQUE DU CENTRE ET DE L'OUEST

Justification de l'étude

Dans le contexte d'une capitalisation des acquis des initiatives communautaires dans la riposte au VIH en vue de faciliter le développement de synergies et complémentarité entre les différents

modèles dans le cadre du Suivi Communautaire et de la Redevabilité, ITPC-WA a réalisé une cartographie des observatoires communautaires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

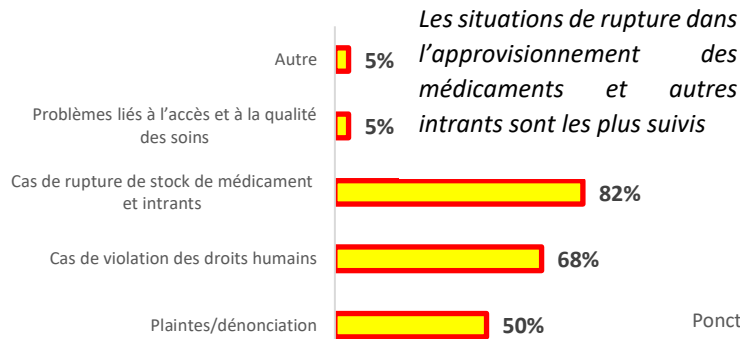
Méthodologie

La collecte des données s'est faite auprès des observatoires communautaires

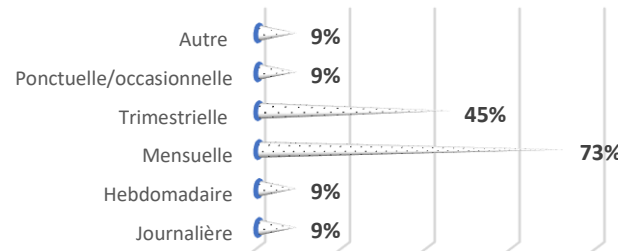
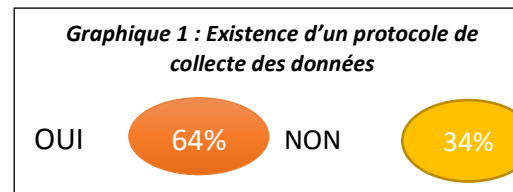
de santé par l'administration d'un questionnaire en ligne via « Surveygizmo ». Elle a vu la participation effective de 28 observatoires (18 pour

l'Afrique de l'Ouest et 10 pour l'Afrique du Centre). Les résultats des entretiens recueillis sont présentés ci-après en quatre (4) sections.

1. Système de collecte et de gestion des données



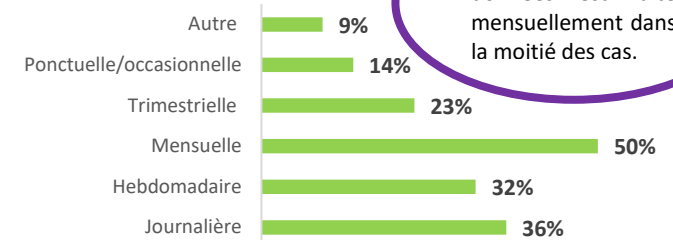
Graphique 3 : Types de données collectées



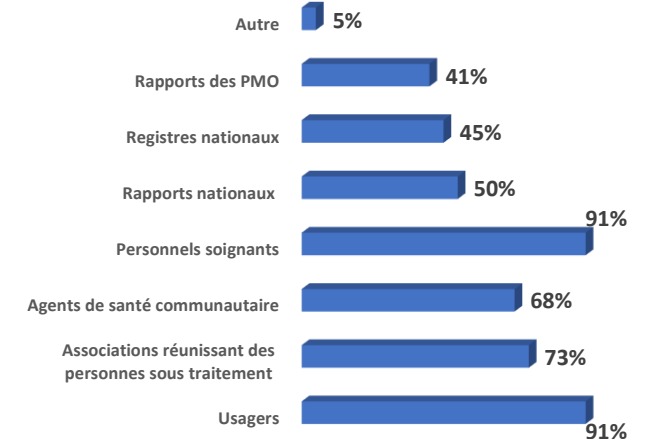
Graphique 4 : Périodicité des supervisions des collectes

Stratégie de suivi de la collecte des données

Les mécanismes de supervisions ou de suivi des collectes s'apprécient diversement même si une tendance globale ressort des entretiens. En effet, il revient que les supervisions sont assurées à plusieurs niveaux. Dans certains cas, le premier niveau est relayé par les équipes techniques de l'observatoire. Un deuxième niveau de contrôle intervient avec des regards extérieurs, composés souvent des membres du groupe consultatif communautaire. Ces supervisions, si elles sont formatives n'empêchent pas un contrôle de la qualité de la collecte à travers un sondage d'opinions, une revue et une comparaison et des audits des données collectées.



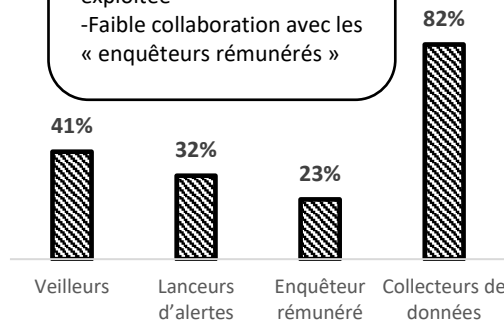
Graphique 2 : Périodicité de la collecte des données



Graphique 5 : Sources d'informations

Une multiplicité de sources d'informations avec une prédominance des usagers et du personnel soignant dans la quasi-totalité des cas observés

-Forte collaboration avec les collecteurs de données ;
-Approche « veille » peu exploitée
-Faible collaboration avec les « enquêteurs rémunérés »



Graphique 6 : Statut des informateurs clés

La collecte des données est faite mensuellement dans la moitié des cas.

Utilité/finalité des données

Ces données après analyse et interprétation sont utilisées pour faire du plaidoyer afin de solutionner certains problèmes recueillis dans le cadre de la collecte des données sur les sites à travers l'observatoire. Elles alimentent également l'élaboration de produits de

communication, à savoir les notes de recherche, de newsletters, de présentations, etc. pour un partage d'information. Ces données servent également à des actions de formation et d'informations à travers les renforcements de capacités et les activités de sensibilisation.

Défis de la collecte

Les défis majeurs recensés selon les déclarations des observatoires renvoient à la complexité ou à la densité des informations à collecter. L'on relève également la mauvaise collaboration de certains prestataires qui font de la rétention d'informations

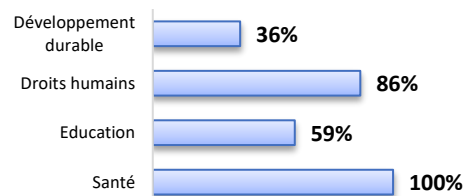
ou obstruction à l'accès aux sources d'informations. L'indisponibilité et la démotivation de certains agents de collecte constituent des blocages au processus de collecte. Le manque ou l'insuffisance de matériels et d'équipements informatiques et l'indisponibilité des prestataires due à leur mobilité constituent également des freins au processus de collecte de données. A cela, l'on peut ajouter la non maîtrise des outils et des techniques de collecte du personnel dédié.

Mécanisme de traitement des données

L'analyse des mécanismes de traitement des données ressort deux tendances. Un premier tableau instruit que les données collectées sont analysées par la sollicitation de personnes extérieures à l'observatoire, des consultants, généralement. Ces derniers proviennent d'entreprises indépendantes ou d'institutions universitaires possédant une expertise pour l'analyse des données et la rédaction de rapports. Le second tableau montre que le traitement des données collectées est assuré par le personnel de l'observatoire dédié. Ils le font soit manuellement, soit à l'aide de logiciels statistiques et bureautiques.

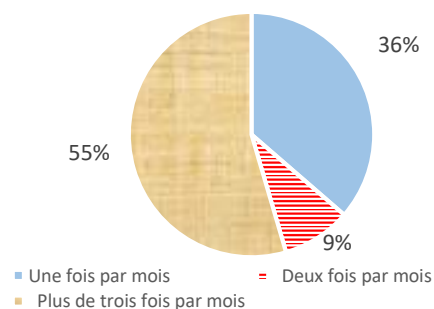
2. Fonctionnement et capacités organisationnelles

Graphique 8 : Domaines d'intervention



Les champs d'intervention prioritaires sont la santé et les Droits humains.

Graphique 11 : Périodicité des réunions de coordination

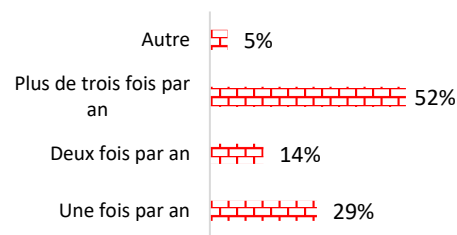


Bonne culture de responsabilité et de redevabilité à travers des tenues régulières et rapprochées de réunion de coordination (55%).

Graphique 7 : Existence du Conseil d'Administration

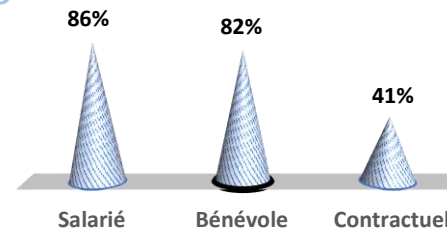


Graphique 9 : Périodicité des rencontres du CA



L'étude ressort que la quasi-totalité des organisations interrogées disposent de conseils d'administration. Cependant, l'analyse de la périodicité de leurs rencontres laisse apparaître des insuffisances dans le fonctionnement de certains conseils. Car 43% de ces conseils tiennent des rencontres de façon disparate.

En revanche, des organisations font des efforts dans la gestion administrative par la tenue régulière des rencontres des membres des conseils d'administration. En effet, un peu plus d'une organisation sur deux (52%) tient des réunions régulières, au moins trois fois sinon plus dans l'année.

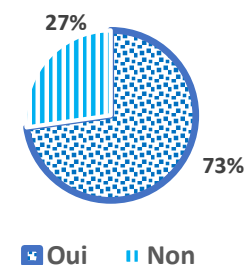


Graphique 10 : Statut du personnel

La majorité des organisations abritant les observatoires communautaires travaillent avec un personnel salarié et des bénévoles.

Graphique 12 : Evaluation du personnel

Des évaluations régulières du personnel sont faites selon les déclarations des organisations.



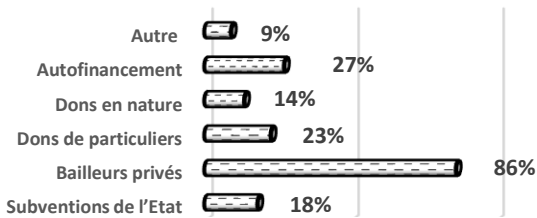
Les besoins en renforcement de capacités relevés par l'étude sont tant matériels que techniques. Au niveau matériel, l'on retient la fourniture d'équipements et de matériels informatiques, l'acquisition de logiciels de collectes et de gestion des données et le renforcement de leurs capacités à l'utilisation et à l'exploitation de ces logiciels. En termes de capacités techniques à renforcer, certains suggèrent l'approfondissement de leurs connaissances sur les différents schémas thérapeutiques (ARV), sur les techniques d'enquêtes, l'exploitation de l'application **KOBO COLLECT**.

Quelques résultats clés imputables aux interventions des observatoires

- la réduction des ruptures de stocks de médicaments et d'intrants pour les examens biologiques ;
- la réduction du délai d'exécution pour le test de la charge virale ;
- la création de réseaux d'acteurs clés pour la prévention et la prise en charge des VBG ;
- le renforcement des capacités des prestataires de santé à une prise en charge de qualité des PVVIH ;
- l'obtention d'une ligne budgétaire pour la maintenance des appareils de la charge virale ;
- la réduction de la violation des mesures de gratuité des examens et soins ;
- l'adoption de la prestation de services différenciés ;
- l'augmentation des dénonciations des cas de VBG par les victimes ;
- l'amélioration du respect des droits des MSM ;
- l'amélioration de l'observance du traitement antirétroviral ;
- l'existence d'un rapport national de violations des VBG ;

3. Capacité de mobilisation de ressources financières

Graphique 13 : Mode de financement de l'observatoire

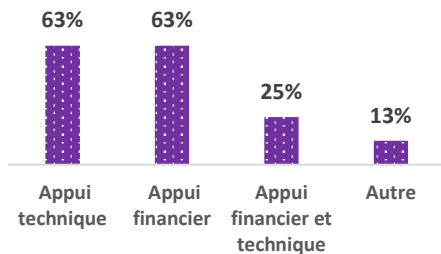


Selon les observatoires interrogés, leurs financements proviendraient principalement de bailleurs privés. Ils reçoivent moins de subventions publiques. Certains financeraient leurs activités de leurs propres fonds : 27%, soit un peu plus d'un observatoire sur quatre.

Graphique 16 : Appuis de l'Etat



Graphique 17 : Types d'appuis reçus de l'Etat



Un peu plus d'un tiers des observatoires ont déclaré recevoir des appuis de l'Etat. Ainsi, environ deux observatoires sur trois ne reçoivent aucun appui de l'Etat. Pour ceux qui en recevraient, ces appuis sont soit techniques, soit financiers. Ils sont rarement à la fois techniques et financiers.

Environ 60%, soit trois observatoires sur cinq, déclarent disposer d'un document stratégique d'orientation dans la mobilisation de ressources. Qu'elles en disposent ou non, ces organisations semblent confronter à des difficultés de mobilisation de ressources.



Graphique 15 : Existence d'un plan de mobilisation de ressources

Défis dans la mobilisation des financements

Les Organisations rencontrent des difficultés dans la mobilisation des ressources. Selon elles, il existerait des affinités de collaboration des bailleurs avec certaines organisations. Par ailleurs, la complexité des procédures et exigences de certains bailleurs, l'inadéquation des priorités d'investissements des bailleurs avec les besoins d'investissements des projets, le caractère sélectif des critères d'éligibilité sont autant de barrières aux financements.

Pour améliorer la disponibilité et l'accès aux ressources financières, il revient de renforcer les capacités des organisations à l'élaboration de documents stratégiques de mobilisation de ressources, à la maîtrise des procédures des bailleurs, à l'élaboration des soumissions aux appels d'offres ou demandes de financements. Par ailleurs, certaines organisations préconisent l'allègement des conditions et critères d'éligibilité.

4. Relations extérieures/Partenariats

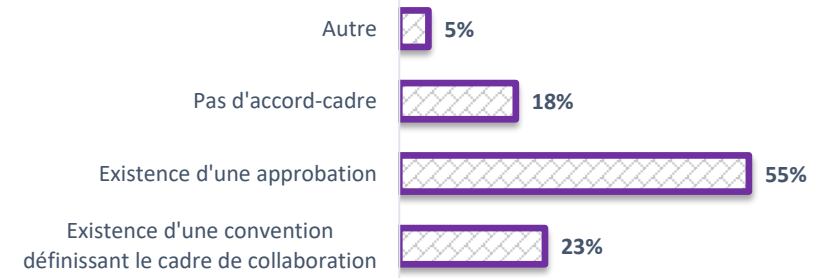
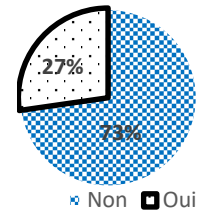
Graphique 12 : Affiliation à un réseau



La quasi-totalité des organisations développant des activités d'observations appartiennent ou sont affiliés à des réseaux. Elles consolident leurs forces dans les activités de plaidoyer et de recherche de fonds. Le cadre de collaboration en faitière leur permet aussi d'assurer la coordination et le suivi-évaluation d'interventions communautaires. Elles se mettent également ensemble pour capitaliser leurs actions dans l'amélioration des services de soins.

Environ trois quarts des observatoires ne développent pas de partenariat avec les instituts ou centres de recherche. Dans les cas où ce lien est créé, la collaboration se limite à des sollicitations pour le traitement et l'analyse des données. A des moments, ces centres de recherche ont été sollicités pour des audits de données.

Graphique 14 : Existence d'un partenariat avec des centres de recherche



Graphique 18 : Régime des rapports avec l'Etat

Le graphique décrit trois situations concernant le cadre de collaboration entre les observatoires et les acteurs publics. Le premier tableau, le plus récurrent, concentre les observatoires qui bénéficient d'une simple approbation ou reconnaissance. Ils sont au nombre de cinq observatoires sur neuf. Le second présente les observatoires dont le cadre de collaboration est régi par une convention. Ils représentent 23%, soit deux observatoires sur neuf. Le tout dernier regroupe les observatoires qui œuvrent sans l'accord de l'Etat.

